



ÉLÉMENTS STATISTIQUES SUR L'ACCESSIBILITÉ ET L'INCLUSION BANCAIRES

LE 25 SEPTEMBRE 2014

CNIS - COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE
L'ÉCONOMIE

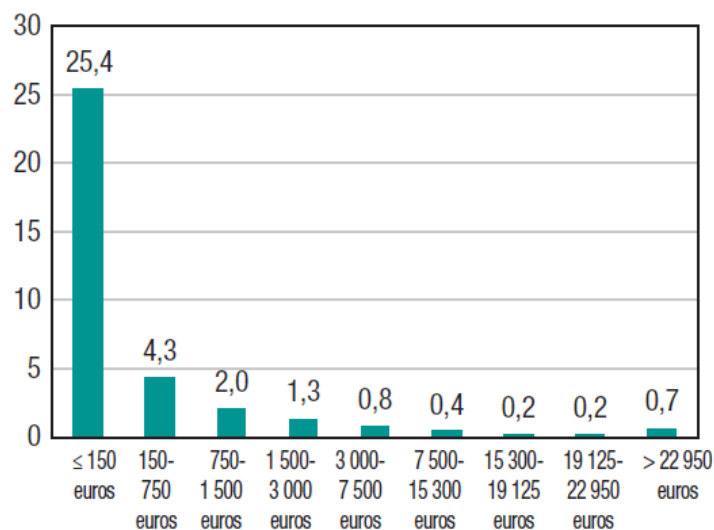
- 1 – La collecte de données sur l’accessibilité bancaire de l’Observatoire de l’épargne réglementée
- 2 – Les statistiques sur le droit au compte
- 3 – Le microcrédit
- 4 – La création d’un Observatoire de l’inclusion bancaire

- Mission de **l'Observatoire de l'épargne réglementée (OER)**: loi n° 2008-776 du 4 août 2008, dite de modernisation de l'économie
- Depuis 2009, des informations quantitatives sur l'accessibilité bancaire sont collectées annuellement à l'échéance du 31 décembre
- Publication dans le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée

■ Taux de rotation du montant moyen des livrets A

Livrets A : taux de rotation du montant moyen en 2013

(montants en euros ; taux de rotation en unités)

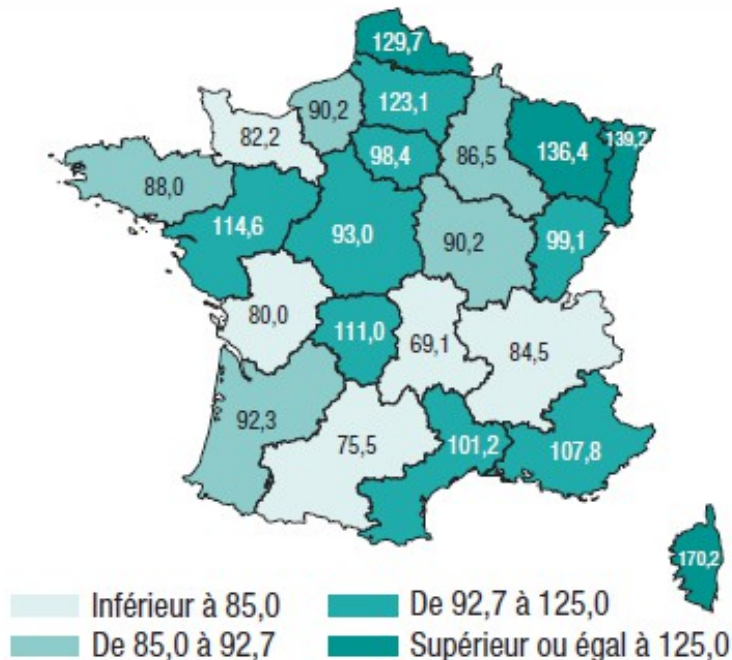


Source : Banque de France.

- **Nombre de services bancaires de base** ouverts au cours de l'année
- **Implantations (guichet ou DAB) situées en zone urbaine sensible** : nombre de guichets et pourcentage de guichets
- **Nombre de CPAS en cours d'année** et détenues au 31 décembre, par département (France métropolitaine)

Cartes de paiement à autorisation systématique : taux de détention au 31 décembre 2013

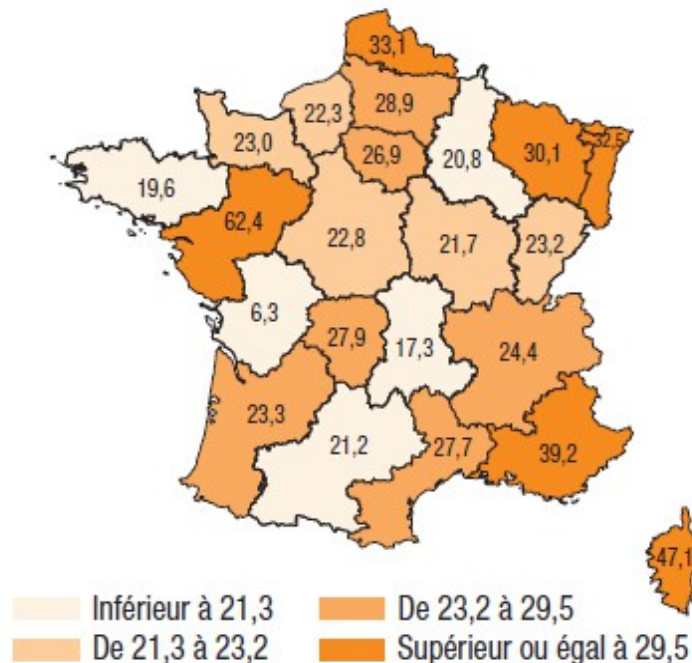
(en %)



Source : Banque de France, Observatoire de l'épargne réglementée.

Cartes de paiement à autorisation systématique : émissions en 2013

(en %)



Source : Banque de France, Observatoire de l'épargne réglementée.

- **Loi bancaire de 1984 amendée et complétée par la suite** : désignation par la Banque de France d'un établissement tenu d'ouvrir un compte de dépôt, à toute personne ayant des difficultés à en obtenir
- **Des services de base associés** : dépôts et retraits en espèces, relevé de compte mensuel, carte à autorisation systématique (octroi dans plus de 80 %), 2 chèques de banque par mois
- **Désignations des établissements de crédit dans le cadre de la procédure de droit au compte** : 10 000 en 2001, 50900 en 2013, dont 81, 5% émanent des personnes physiques

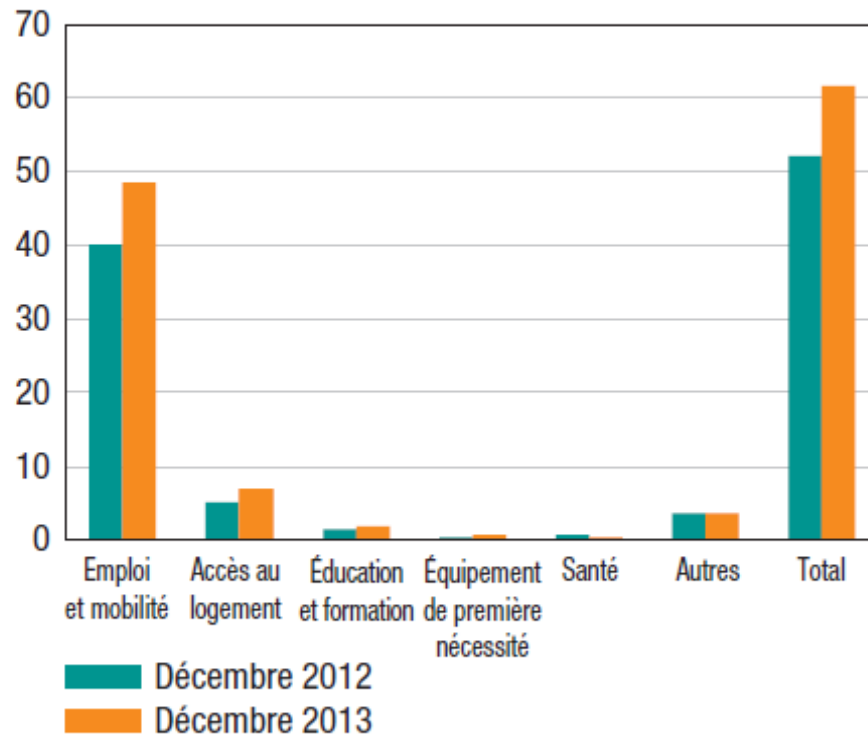
- Groupe de travail CNIS en 2011
- La collecte s'adresse aux associations distribuant du microcrédit et au Fonds de Cohésion Sociale géré par la Caisse des dépôts et consignations.
- La collecte (semestrielle et annuelle) porte notamment sur **les microcrédits personnels**,

- La collecte semestrielle porte sur les flux de nouveaux crédits et les taux de microcrédit.

- La collecte annuelle recense des informations sur les encours de microcrédit :
 - ✓ par tranche de montant ;
 - ✓ par objet financé : emploi, accès au logement, etc

Microcrédits personnels accompagnés par objet financé

(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

- Observatoire de l'inclusion bancaire chargé de suivre les pratiques des établissements bancaires, en particulier à l'égard des populations en situation de fragilité financière, sur la base d'indicateurs qu'il lui reviendra de définir (loi n° 2013-672 du 26/07/2013 – art. 56)
- Mise en place d'un conseil scientifique consulté notamment sur la nature des informations collectées, sur la définition et la production des indicateurs relatifs à l'inclusion bancaire